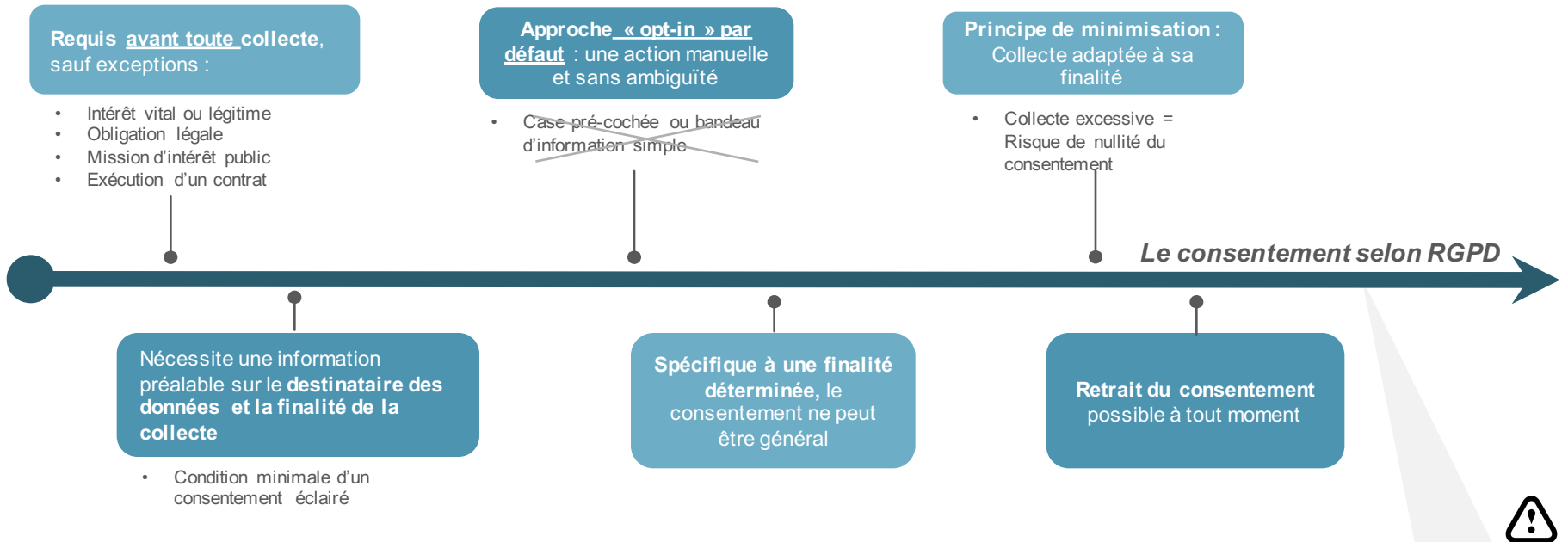




Retrouvez nous sur
www.99-advisory.com

► RGPD : Quelles sont les nouvelles règles en matière de consentement?



Contrainte

- ❖ **Contrainte : Remise en cause des approches « big data »** La collecte de données prospects / client, outre le consentement opt-in, devra désormais être limitée au strict minimum et en lien avec sa finalité annoncée.
- ❖ L'approche à des fins marketing devra présenter un intérêt légitime pour la personne.

Opportunité

- ❖ Avantage concurrentiel aux sociétés qui anticiperont leur transition vers une approche « smart data », leur permettant de mieux cibler pour mieux toucher.

- La conversion des « consentements Directive 95/46 » en « consentements RGPD » doit être effectuée avant le 25 mai 2018.
- **A défaut, tout traitement ultérieur est illicite : exposition aux sanctions prévues de 20 millions d'euros / 4% du CA.**